

Communiqué

Le 13 janvier 2014

Point d'étape sur l'aménagement des accès au pont de Tancarville

A l'issue d'une année 2013 qui a permis de déclarer d'utilité publique l'aménagement des accès du Pont de Tancarville et à quelques mois du démarrage des travaux, le premier comité de suivi s'est tenu en présence de Monsieur le Sous-Préfet du Havre et de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de l'Eure, le 7 janvier dernier, à la CCI du Havre.

Réunissant les gestionnaires des espaces naturels (la Maison de l'Estuaire et le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande) et les associations environnementales, ce comité suivra la mise en œuvre des mesures environnementales prévues par l'arrêté « loi sur l'eau », notamment :

- Les travaux d'assainissement pour la récupération et le traitement des eaux de ruissellement,
- Les mesures compensatoires, visant à reconstituer les zones humides et boisées impactées par le projet (12,5 ha),
- Les mesures d'accompagnement, visant à apporter une plus-value environnementale aux mesures compensatoires, par la réfection d'une ancienne filandre.

A cette occasion, le Grand Port Maritime de Rouen, partenaire de la CCIH pour cette mise en œuvre, a présenté les premiers résultats des inventaires faune-flore et le calendrier général des opérations prévues. A la demande des associations, une visite sur site au printemps permettra au comité de visualiser les actions à mener. Elles seront mises en ligne sur le site de la CCI du Havre. Le prochain comité se tiendra d'ici l'été.

Par ailleurs, la CCIH confirme la décision prise le 20 décembre dernier par le Conseil d'État de ne pas admettre le pourvoi formé à l'encontre de la décision du 3 juillet 2013 par laquelle le juge des référés du Tribunal administratif de Rouen avait refusé d'ordonner à TRAPIL de déplacer ses canalisations afin de permettre le réaménagement des accès au Pont de Tancarville.

La décision du Conseil d'État ne remet pas en cause le déroulement du projet de la CCI du Havre sur le pont de Tancarville. Les échanges se poursuivent à ce jour entre les services de l'État, TRAPIL et la CCI du Havre pour permettre le déplacement des canalisations de TRAPIL dans un délai compatible avec le calendrier fixé à la CCI du Havre par l'autorité concédante pour la réalisation des travaux sur les accès au pont de Tancarville .

Contact presse : Marianne Dalloz T. 02 35 55 27 29 - mdalloy@havre.cci.fr

La Chambre de commerce et d'industrie du Havre a pour mission de soutenir les entreprises de son territoire à chaque étape de leur développement, de représenter les entreprises dans les débats essentiels pour l'avenir de l'Estuaire de la Seine et d'animer la vie économique de son territoire. Elle représente aujourd'hui plus de 7000 entreprises industrielles, commerciales et de services, situées sur un territoire de 29 communes.